

Frais de déplacement d'avocat jugés excessifs

Par MarcB

Bonjour,

Mon fils est actuellement en procédure de divorce à l'amiable pour laquelle il a fait appel à une avocate résident à Toulouse (Mon fils demeure dans les Yvelines).

Les honoraires reçus et acceptés de l'avocate sont de 3240? hors déplacement auxquels se rajouteront "environ 700?" pour le déplacement chez son confrère parisien.

La procédure étant en phase terminale, l'avocate lui fait parvenir une dernière note d'honoraires de plus de 1000? comprenant ses frais d'avion 500?, d'hôtel 270?, et de restaurant et taxi 220?. Nous sommes loin des 700? initialement prévus!

Pouvons-nous considérer ces frais comme abusifs, d'autant qu'elle conditionne son déplacement à ce dernier paiement?

Est-il normal qu'elle ne l'ait pas prévenu de ce dépassement ?

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête.

Marc

Par yapasdequois

Bonjour,

Pourquoi faire venir un avocat de si loin ? Les frais doivent être justifiés (factures) mais "environ" n'est pas un plafond.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14724]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14724[/url]